

Le Partenariat UE-ASEAN, Abdelkhaleq BERRAMDANE et Michel TROCHU, 2013, Bruxelles, Éditions Bruylant, 259 p.

Jean-François Fortin

Volume 45, numéro 2, juin 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026603ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026603ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fortin, J.-F. (2014). Compte rendu de [*Le Partenariat UE-ASEAN*, Abdelkhaleq BERRAMDANE et Michel TROCHU, 2013, Bruxelles, Éditions Bruylant, 259 p.] *Études internationales*, 45(2), 326–328. <https://doi.org/10.7202/1026603ar>

de la pénurie des ressources, il semble souvent flirter avec une vision de fiction post-apocalyptique sans réelle qualité scientifique.

Patricia LAPIERRE
Université du Québec à Montréal

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le Partenariat UE-ASEAN

*Abdelkhaleq BERRAMDANE
et Michel TROCHU, 2013, Bruxelles,
Éditions Bruylant, 259 p.*

En octobre 2011 s'est tenu à Hanoi un colloque international portant sur l'avenir de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANSEA), mieux connue sous son acronyme anglais l'ASEAN. Y ont été abordées des questions sur le rôle central de cet organisme en matière de régionalisme et de commerce en Asie. Il fait peu de doute que les forces de l'économie mondiale se déplacent vers l'Asie. En ce sens, le sujet de ce colloque était très pertinent. L'événement visait tout particulièrement à comprendre la relation existant entre l'ASEAN et l'Union européenne. Il faut dire que sur le plan institutionnel bien des comparaisons peuvent être faites entre les deux institutions régionales. Le présent ouvrage rend compte des débats tenus à Hanoi et offre également en annexe des documents de références juridiques de l'ASEAN utiles aux chercheurs.

Le livre comporte deux parties principales. La première porte sur le cadre juridique du partenariat UE-ASEAN et la seconde sur le cadre économique et financier de ce

partenariat. La majorité des contributions à cet ouvrage sont le fait de professeurs de droit d'universités européennes francophones. Le premier chapitre présente le partenariat existant et démontre les similitudes dans la création de l'ASEAN et un certain mimétisme par rapport à la Communauté économique européenne (CEE). Certes, les institutions sont bien différentes, mais il demeure qu'il existe une certaine analogie entre la nature de l'ASEAN et la construction européenne. Les rédacteurs de la charte de l'ASEAN se sont inspirés des apports de la construction européenne. Le chemin est similaire, mais des différences notables existent, ce qui rend l'analyse comparée intéressante. L'ASEAN et l'Union sont désormais des partenaires commerciaux importants et les flux d'investissement sont significatifs. Dans ce contexte, l'Union a tenu à renforcer sa coopération économique avec l'ASEAN. Les principales étapes du partenariat avec l'ASEAN sont précisées.

Le second chapitre porte sur la dissymétrie entre les deux institutions. Son auteur démontre que les deux institutions diffèrent nettement par leurs règles de fonctionnement et le processus de prise de décision. Le chapitre suivant porte sur l'articulation entre les accords de partenariat et de coopération et les accords de libre-échange. On y voit bien que la coopération entre les deux régions est complexe et que les négociations s'enchevêtrent. Des progrès importants ont été accomplis et l'auteur souligne les étapes de la collaboration. Il apparaît que le birégionalisme demeure un objectif prioritaire pour l'UE et ses partenaires de l'ASEAN. Les négociations de région

à région se font parallèlement à celles des accords bilatéraux de libre-échange en cours et à venir. Il aurait été intéressant que l'auteur aborde plus précisément le contenu des accords, mais son analyse n'en demeure pas moins fort pertinente.

Le cinquième chapitre rend compte d'une table ronde entre les participants au sujet des enjeux de la négociation d'un accord de libre-échange (ALE) UE-ASEAN. Les participants ont situé cet objectif dans le contexte de la prolifération des ALE entre l'Europe et plusieurs partenaires commerciaux en Asie et ailleurs. On y souligne que cela doit être placé dans le contexte de la difficulté de produire des règles à l'organisation mondiale du commerce (OMC). Ainsi, face à la panne du multilatéralisme, les partenaires vont plus loin au bilatéral qu'à l'OMC. Les accords de nouvelle génération sont ainsi situés dans leur contexte international. Les échanges ont été très fructueux et ils ont dépassé le seul cadre juridique pour aborder, en plus des questions mentionnées plus haut, l'épineux sujet des contrefaçons et des brevets. Enfin, les relations entre le Vietnam et l'Union ont été abordées en raison du lieu du colloque.

La deuxième partie du livre, qui porte sur le cadre économique et financier de ce partenariat, s'amorce par un premier chapitre se penchant sur le financement par l'Union européenne de la coopération au développement en faveur de l'ASEAN et de ses États membres. On y décrit les outils employés par l'UE, soit : accords formalisés, sectoriels et globaux, actes concertés non conventionnels et instruments unilatéraux multiples. Le tout est présenté dans le contexte des

négociations des accords de libre-échange et d'accords de partenariat et de coopération avec plusieurs pays de l'Asie du Sud-est. On y souligne qu'en matière financière la politique européenne envers les pays de l'Asie est en transition et que l'image de « donateur » s'estompe. L'UE serait en quête de réciprocité avec les pays émergents. Une approche qualifiée de réaliste dans un contexte économique international difficile.

Le chapitre suivant porte sur une question d'actualité, à savoir la prise en compte de l'environnement dans les relations entre l'Union européenne et l'ASEAN. L'auteur situe les démarches de l'UE dans le contexte ardu des négociations au sein de l'OMC sur la conciliation entre les règles du commerce et celles de l'environnement. Ce dossier est difficile ; il faut se souvenir que les pays de l'ASEAN sont opposés à l'adoption de normes environnementales jugées déséquilibrées, la crainte étant de voir les pays industrialisés utiliser les mesures de protection de l'environnement à des fins protectionnistes. Les pays membres de l'ASEAN sont très actifs à l'OMC à ce sujet. Néanmoins, la multiplication des accords bilatéraux intégrant des dispositions réglementaires environnementales est évidente. Des progrès ont eu lieu, mais ce sujet demeure litigieux tant au niveau régional que multilatéral.

Le livre se termine par la présentation d'une table ronde sur les avantages et les inconvénients d'une zone de libre-échange UE-ASEAN. Les débats entre les conférenciers sont très éducatifs, montrant bien toute la complexité du sujet et, de ce fait, les divergences entre les points de vue

des experts. Nous aurions cependant souhaité une perspective plus multidisciplinaire étant donné le sujet du colloque. Cette publication, néanmoins bienvenue, contribue à la littérature sur le régionalisme en offrant, notamment, l'avantage de combler une certaine lacune dans le corpus en langue française. L'ouvrage intéressera les chercheurs spécialisés dans les questions d'intégration régionale comparée.

Jean-François FORTIN
Conseil de recherches en sciences humaines
du Canada (CRSH), Ottawa

SÉCURITÉ

Understanding Global Security

Peter HOUGH, 2013, 3^e éd., Londres
et New York, Routledge, 306 p.

C'est plus le titre de l'ouvrage qui attire l'attention que le fait qu'une troisième édition, « entièrement revue », vienne de paraître. Ce titre, *Understanding Global Security*, nous pousse à nous interroger, tant dans la définition que dans la mise en œuvre, sur ce que l'auteur entend par sécurité mondiale. Comprendre (et expliquer) le concept de sécurité est déjà tout un pari ; lui donner une dimension mondiale relève d'un exercice intellectuel intéressant. Le défi vient du fait que l'objet de référence principal de la sécurité est normalement l'individu. Or, le concept de sécurité a connu et connaît toujours son développement théorique dans le domaine des Relations internationales, sous-discipline de la science politique dont les contours conceptuels actuels sont fluctuants et toujours en constante évolution. Il s'agit ici de la sécurité de l'État, et seulement indirectement

de celle de l'individu. Ce que Peter Hough nous propose dans cette troisième édition, ce sont de nouveaux éléments qui nous encouragent à détacher la notion de sécurité de tout carcan conceptuel étroit et à situer non seulement sa définition mais aussi sa mise en œuvre dans la réalité politique contemporaine.

Notons d'abord que cet ouvrage est un manuel destiné aux étudiants en sciences sociales, notamment en relations internationales et en études internationales. Dans sa structure, il est divisé en onze chapitres qui examinent non seulement la définition du concept ainsi que les différents niveaux où il se manifeste – la société internationale, l'État et l'individu –, mais surtout les menaces qui donnent les éléments justificatifs de la mondialité que l'auteur attribue au concept. Chaque chapitre contient un ou plusieurs tableaux sur ces menaces et, en fin de texte, un résumé des points principaux. Une excellente bibliographie sur la sécurité donne aussi les liens Internet pertinents. Toutefois, ce n'est pas seulement son utilité comme manuel qui rend cet ouvrage intéressant, c'est surtout l'approche de Hough pour expliquer pourquoi le concept de sécurité doit avoir dorénavant une dimension mondiale axée principalement sur l'individu. En d'autres mots, il en va de la sécurité humaine.

Hough commence son ouvrage par un bref examen du concept et des écoles qui se disputent les honneurs quant à sa définition. Il est important de noter que dans beaucoup de chapitres l'auteur explique la solution proposée à la menace examinée par plusieurs de ces écoles. Sans se prononcer en faveur d'une école particulière, il est